

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'890'000.- pour financer la campagne 2025 d'entretien préventif urgent sur des tronçons de routes dégradés pour lesquels des projets de requalification vélo ou routière sont prévus à moyen terme

du 17 juin 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 3'890'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la campagne 2025 d'entretien préventif urgent sur des tronçons de routes dégradés pour lesquels des projets de requalification vélo ou routière sont prévus à moyen terme.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui n'est pas sujet au référendum.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 17 juin 2025.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

J.-F. Thuillard

I. Santucci

Date de publication : 1er juillet 2025